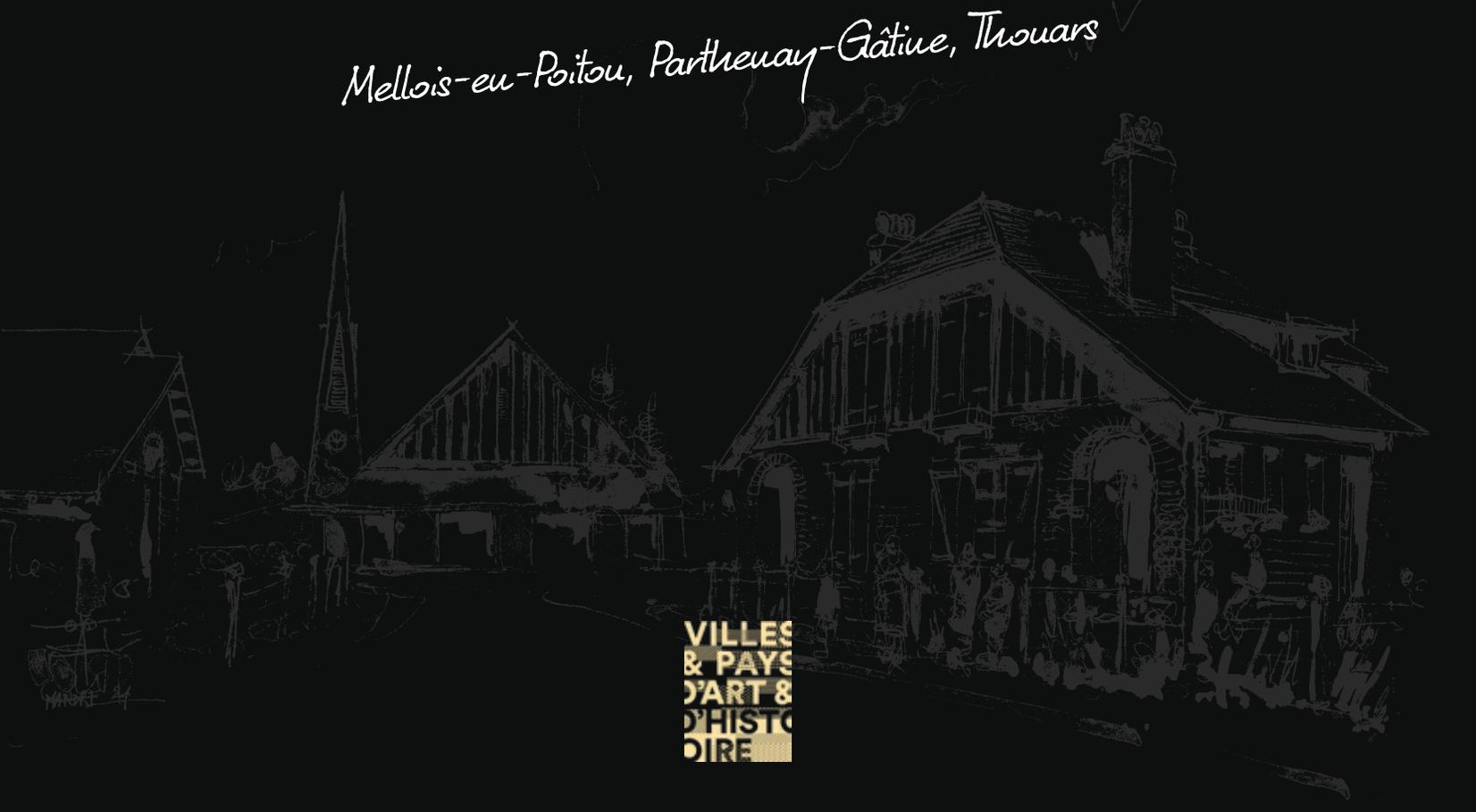


L'ARCHITECTURE DU XX^E SIÈCLE EN DEUX-SÈVRES

Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine, Thouars



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



L'ARCHITECTURE DU XX^E SIÈCLE EN DEUX-SÈVRES

Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine, Thouars



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Les Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) des Deux Sèvres, le Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars, développent en réseau des thématiques partagées. Depuis 2013, ils mènent une étude sur l'architecture du XX^e siècle au sein de leurs territoires labellisés.

Cette étude, financée par le ministère de la Culture et les territoires concernés, a permis de réaliser des fiches monographiques sur les édifices retenus, de rédiger les dossiers de demande de labellisation au titre du Patrimoine du XX^e siècle (désormais Architecture Contemporaine Remarquable) et de servir de base pour la médiation auprès du grand public (conférences, visites, exposition...).

Chaque commune du territoire a fait l'objet d'un repérage exhaustif, les édifices repérés bénéficiant d'une couverture photographique pour documentation. Les sites ont ensuite été présentés au comité scientifique, les photographies étant complétées par des informations afin que le comité évalue au mieux leur intérêt architectural et historique, afin d'établir une sélection. Chaque édifice retenu a fait l'objet de recherches approfondies et d'une fiche monographique et pour certains, d'une demande de labellisation au titre du Patrimoine du XX^e siècle. En tout, sur les 2 592 édifices repérés, 70 ont été sélectionnés pour le projet.

En 2015, une exposition a retracé le travail de repérage mené pendant un an. Les élus et le public ont plébiscité cette initiative, augmentée d'un programme riche de conférences et de visites sur les trois territoires, appelant à prolonger le travail par une publication.

À partir de cette sollicitation, Sabine Blugeon, guide-conférencière qui a mené les recherches et les investigations de terrain, a été missionnée pour coordonner le partenariat entre les trois VPAH, construire le synopsis et rédiger l'ouvrage.

Le travail de recherche collaboratif entre les trois territoires labellisés constitue un fonds documentaire, une partie du contenu rédactionnel grâce aux fiches monographiques ainsi qu'une réflexion commune sur l'architecture du XX^e siècle.

L'étude architecturale des édifices est systématiquement incluse dans un contexte historique, national et local. Elle est complétée par des appréciations techniques, sociales, artistiques et esthétiques justifiant de l'intérêt de l'édifice. La réflexion est donc menée sur les interactions entre l'architecture, l'urbanisme, la sociologie, l'économie et l'histoire.

SOMMAIRE

QUELQUES REPÈRES9

Cartes.....	10-11
Frise chronologique.....	12
Frise artistique.....	16

GÉNÉRALITÉS.....21

L'architecture du XX ^e siècle :	
un patrimoine à comprendre et valoriser.....	23
Les Deux-Sèvres.....	29
<i>Laiterie coopérative, Lezay, 1888-1984.....</i>	39
Un siècle de modernité, de guerres et de reconstruction....	41
<i>Halles, Sauzé-Vaussais, 1951-1955.....</i>	53
<i>Groupe scolaire Anatole-France, Thouars, 1951-1956.....</i>	55
<i>Charles Dorian, 1905-1994.....</i>	57
L'architecture du XX ^e siècle : commandes et politiques.....	59
<i>Halles, Melle, 1903-1904.....</i>	67
Les matériaux.....	69
<i>Maison des associations, Saint-Romans-lès-Melle, 1993.....</i>	77
L'architecte.....	79
<i>Hervé Beaudoin, 1949.....</i>	87

THÉMATIQUES89

Architecture de l'agriculture.....	91
<i>Marché aux bestiaux, Parthenay, 1971-1973.....</i>	101
Architecture de l'industrie.....	103
<i>Briqueterie Ayrault, Châtillon-sur-Thouet, 1939-1968.....</i>	113
<i>Henri Perdriault, 1936-1998.....</i>	115
Génie civil, ouvrages d'art.....	117
<i>Châteaux d'eau, Mellois-en-Poitou, 1933-1938.....</i>	127
Architecture de l'habitat.....	129
<i>Quartier du Cottage, Thouars, 1930-1960.....</i>	141
<i>Centre social, Thouars, 1927-1929.....</i>	145
Architecture du commerce et de l'artisanat.....	147
<i>Halles, Thouars, 1923-1926.....</i>	159
Architecture postale.....	161
<i>La Poste, Melle, 1912-1950.....</i>	169

<i>Paul-Antoine Mongeaud, 1850-1923.....</i>	171
Architecture de l'administration.....	173
<i>Mairie-école, Paizay-le-Chapt, 1936-1940.....</i>	181
<i>Julien Burcier, 1874-1959.....</i>	183
<i>Mairie, Châtillon-sur-Thouet, 1973-1974.....</i>	185
Architecture scolaire.....	187
<i>École maternelle Jacques-Prévert, Melle, 1951-1958.....</i>	197
<i>Jean Doray, 1904-1990.....</i>	199
<i>Groupe scolaire La Mara, Parthenay, 1972-1976.....</i>	201
Architecture de la santé et du social.....	203
<i>Bains-douches, Thouars, 1927-1929.....</i>	211
Architecture de la culture et des loisirs.....	213
<i>Palais des congrès, Parthenay, 1968-1970.....</i>	223
<i>Léon Le Sauter, 1908-1977, Roland Le Sauter, 1912-1966....</i>	225
Architecture du sport.....	229

BIBLIOGRAPHIE236

CRÉDITS, RESPONSABILITÉS DE PUBLICATION, REMERCIEMENTS.....237

PRÉFACE

PATRIMOINE DU XX^E SIÈCLE, PATRIMOINE SENSORIEL

LORRAINE FOUCHET ÉCRIVAIN

Il y a cela, ces monuments qui sont les pages tournées du livre de nos existences, les pierres incontournables d'hier, d'aujourd'hui et demain. Nous ne sommes que des passants. L'architecture, elle, demeure, belle, gracieuse parfois, imposante souvent, harmonieuse, étonnante, inventive, formidable, hiératique, admirable, à parfum d'éternité tant qu'il y aura des passionnés, des curieux et des amoureux pour entretenir, restaurer, protéger, admirer.

Les monuments sont comme le vin, ils se bonifient avec les années. Ils sont la mémoire de l'espoir, des rires, des rêves, du travail, des efforts, de l'imagination des hommes.

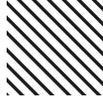
Dans les romans policiers, le détective dit « cherchez la femme ». Dans l'architecture, il faut chercher l'enfant, celui ou celle qui arpente les rues en tenant la main de sa mère, sautait dans les flaques, levait le nez vers les édifices. L'enfant qui un jour a voulu construire, bâtir une école pour ceux qui viendront après, imaginer une gare où des trains fileront vers d'incroyables aventures, créer une halle sous laquelle le marché débordera de couleurs et de parfums, ériger une mairie où se célébreront les mariages et les naissances.

Il y a cela, le grand-père qui va chercher sa petite-fille à la sortie de l'école et lui raconte qu'à une époque l'entrée des garçons était différente de celle des filles, qu'il y avait des craies et des ardoises, des plumes et des encriers à la place des crayons ou des écrans tactiles. Lorsque le soleil tourne, l'ombre de l'école accompagne sur le trottoir le duo solide et tendre, l'aïeul et la fillette, et l'école penche en silence sa haute silhouette pour les suivre après qu'ils ont tourné le coin de la rue.

Il y a cela, la grand-mère qui passe avec sa fille, son petit-fils et la poussette du nouveau-né devant les bains douches municipaux à la façade majestueuse, et explique qu'autrefois tout le monde n'avait

pas sa douche ou son bain chez soi, et que c'est encore parfois vrai de nos jours. Alors l'enfant s'imagine, une serviette et du savon à la main, entrant dans ce mystérieux édifice pour se laver, est-ce que c'était comme à la piscine, on pouvait plonger et éclabousser les copains ? Un nuage passe et les surplombe, accélère pour ne pas mouiller le quatuor, et déverse sa cargaison de pluie sur des arbres plus loin, qui le remercient en lui tendant leurs branches.

Il y a, encore, la famille nombreuse qui arpente la campagne un dimanche après-midi, en bottes et grosses vestes, avec le chien qui court devant. Pour une fois les portables restent enfouis au fond des poches, la télévision, les ordinateurs et les tablettes numériques sont silencieux à la maison. Quelqu'un remarque une grille, une poterne, un puits, une fontaine, une ancienne ferme, un abri pour les bêtes, un lavoir, une maison, un champ, une forêt. Un des membres de la famille imagine les conversations de jadis au lavoir, où les événements locaux étaient rapportés et commentés aussi vite qu'aujourd'hui par les réseaux sociaux. Un autre songe aux fermes d'antan, avant les machines, au savoir-faire et à l'expérience des éleveurs et des agriculteurs, aux murs qui les protégeaient du vent l'hiver et les enveloppait de fraîcheur l'été. Un ado sourit à l'ancienne usine de pâtes et chantonne la mélodie de la pub, qui s'appelait dans le temps une réclame. Enfin, la famille s'arrête à la médiathèque où chacun trouve son bonheur. Avant 1972, elle se nommait bibliothèque, c'était le royaume des livres sur papier à l'odeur familière et au toucher rassurant, il ne fallait pas les abîmer, ils naviguaient d'un chevet à un autre, au gré des lecteurs. La famille rentre de balade revigorée et riche : contrairement aux livres qu'on emprunte et qui ne vous appartiennent pas, les édifices que le regard des passants caresse deviennent leurs, ils font partie du paysage, il suffit d'ouvrir grands les yeux, d'accueillir la beauté offerte. Dans « regarder », il y a « garder ».



BIOGRAPHIE

Avant de se consacrer à l'écriture, Lorraine Fouchet a été médecin urgentiste. Elle est l'auteur de vingt-trois romans et d'une lettre ouverte à son père, *J'ai rendez-vous avec toi*. Après ses derniers succès, *Entre ciel et Lou*, *Face à la mer immense* et *À l'adresse du bonheur*, parus aux éditions Héloïse d'Ormesson et au Livre de Poche, elle publie cette année *Jamais là par hasard*. Elle vit entre les Yvelines et l'île bretonne de Groix.



Lorraine FOUCHET (Philippe MATSAS/ Leextra / Editions Héloïse d'Ormesson)

Et puis, également, les soirées au théâtre ou au cinéma, façade ovoïdale ou frontispice décoré, le temps s'y rembobine sur scène ou sur écran, on devient pirate ou mousquetaire du roi, amant magnifique, empereur, aventurier, lion, panthère, aigle, on vole, on sillonne les mers, on canonne, on pourfend, on vibre, les murs disparaissent, l'espace est sans limites. Et puis, aussi, les rendez-vous des amoureux : je t'attendrai, non pas à la porte du garage, mais à midi devant la gare, à seize heures à la sortie du lycée, au coucher du soleil entre l'hôpital et l'ancienne banque, à vingt heures près de la distillerie, à minuit à la sucrerie.

Les réalisations architecturales rendent les hommes et les femmes plus grands, repoussent leurs limites. La beauté d'un monument ne vous écrase pas, elle vous élève, tellement plus puissante qu'une cuirasse de chevalier, un pouvoir de super héros ou un sort d'Harry Potter. Infiniment plus inspirante, cultivée et sage que Google ou Wikipédia. Il y a de la magie dans une église qui grimpe vers le ciel, dans un pont médiéval ou roman qui enjambe l'eau.

Les constructions, officielles ou privées, ne passent pas de mode comme les vêtements de la saison dernière, elles sont pour toujours en vogue, à jamais à la pointe du progrès, manifestent leur chic, prouvent leur époque, dictent leur loi harmonieuse.

En traversant une ville ou une citadelle, c'est un valeureux tourbillon qui nous précède et nous suit : écoliers avec tabliers, pupitres, fronts plissés, doigts tachés ; maîtres passionnés ; mamans aimantes, devantures de pâtisseries appétissantes à l'heure du goûter ; spectateurs émerveillés ; voyageurs chargés de valises ; promeneurs empruntant un pont ; jeunes mariés rougissants ; ouvriers, notables, paysans, commerçants, soignants, soldats, religieux, architectes, compagnons ; enfants, adultes, personnes âgées, humains de tous âges et de rêves divers, qui ont chacun, concrètement, apporté leur pierre aux édifices pour bâtir nos lendemains.

Un homme au cœur de pierre, c'est un homme qui ne sait pas aimer ou qui en a perdu le goût. Au contraire, les pierres d'une cité, d'une campagne, d'un paysage, font battre nos cœurs au rythme de la vie et de la passion qui animait ceux qui les ont disposées ainsi. C'est une formidable et magnifique cavalcade. Ecarquillez les yeux. Elles sont pour vous. Tout est cadeau.

ÉDITO

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN DES XX^E ET XXI^E SIÈCLES : PROTECTIONS ET LABELS

CHRISTOPHE BOUREL LE GUILLOUX
CONSERVATEUR RÉGIONAL
DES MONUMENTS HISTORIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
NOUVELLE-AQUITAINE

Connaître, protéger, restaurer, valoriser et labelliser le patrimoine urbain ou architectural est une priorité du ministère de la Culture. Cette politique s'inscrit dans une longue tradition issue de la Révolution de 1789 et des différentes lois prises le 30 mars 1887 et le 13 décembre 1913.

La première, relative à la conservation des Monuments historiques et objets d'art, instaure la notion de classement. Elle établit la possibilité de classer les biens immobiliers des personnes publiques et privées. Toutefois, ces dernières doivent être consentantes. S'agissant des biens mobiliers, seuls ceux appartenant aux personnes publiques peuvent être classés. Une fois le bien classé, l'autorisation préalable du ministre en charge des Beaux-arts est indispensable à sa restauration, sa modification ou sa destruction. L'aliénation des biens mobiliers classés nécessite également l'autorisation du ministre et ces règles sont sanctionnées civilement.

La seconde loi demeure le socle fondamental de notre législation en matière de protection des Monuments historiques. Elle précise dans son article premier les conditions du classement qui doit présenter « au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». Elle reprend les attentes de la précédente loi, tout en y ajoutant des dispositions nouvelles. Ainsi l'administration a dorénavant le pouvoir de classer les immeubles des particuliers, même contre leur gré et peut restaurer d'office un immeuble classé, et interdire toute construction neuve s'y adossant.

La loi du 23 juillet 1927, instaure un second niveau de protection : l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques devenue en 2005 l'inscription au titre des Monuments historiques. Plus tardivement, la politique de protection s'intéresse aux centres urbains en réaction aux destructions massives de la Seconde Guerre mondiale, aux opérations de curetage proposées par le mouvement moderne, mais aussi à l'introduction de la modernité parfois radicale dans certains centres-villes avec l'arrivée massive de la voiture et des nouvelles voies permettant de les accueillir. La loi du 4 août 1962, dite « Loi Malraux », complétant les législations sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France (avec en particulier les lois de 1905 et de 1930 sur les paysages et les sites), crée les « secteurs sauvegardés ». Ces derniers sont mis en œuvre et réalisés par le ministre des Affaires culturelles et le ministre de la Construction avec prise d'un arrêté conjoint. Elle permet d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur d'ensembles urbains cohérents. Le premier secteur sauvegardé créé en France est celui de Sarlat en Dordogne. Dans les Deux-Sèvres, il faut attendre le 26 septembre 1997 pour la création de celui de Parthenay. Il est élargi depuis le 18 février 2002 à l'agglomération. Celui de Niort est en cours de création.

Le dynamisme de la protection s'étend, à partir de 1970, au patrimoine industriel en cours de déprise. À partir de 1991, suite à une recommandation du Conseil de l'Europe, les États membres mettent en œuvre une politique de protection et de restauration de l'architecture du XX^e siècle.

En 1999, le ministère de la Culture, crée le label « Patrimoine du XX^e siècle » qui vise à identifier, valoriser des édifices et des ensembles urbains comme des « témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société ».

BIOGRAPHIE

Christophe Bourel Le Guilloux est architecte urbaniste en chef de l'État. En 2010, il est Architecte des bâtiments de France en Charente-Maritime. De 2014 à 2016, il est chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine / Conservation des Monuments historiques en Martinique. Il est actuellement Conservateur régional des Monuments historiques à la Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers.



Palais des Congrès, Parthenay (Claire Marquis)

Ce dispositif connaît un vif succès pendant quinze ans. Le 7 juillet 2016, la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine le remplace par le label « Architecture contemporaine remarquable ».

Celui-ci élargit le précédent dispositif en proposant de nouvelles ambitions et reconnaissances de l'architecture et de l'urbanisme des XX^e et XXI^e siècles. Il est attribué aux bâtiments et aux aménagements urbains de moins de cent ans que tout un chacun peut habiter et fréquenter. Il permet aussi de faire lien entre le patrimoine ancien et la production architecturale actuelle, d'inciter à leur réutilisation en les adaptant aux attentes du citoyen.

Les critères d'éligibilité sont pluriels : la singularité de l'œuvre ; le caractère innovant ou expérimental de la conception architecturale, urbaine, paysagère ou de la réalisation technique ; la notoriété de l'œuvre ; l'exemplarité de l'œuvre dans la participation à une politique publique ; la valeur manifeste de l'œuvre en raison de son appartenance à un mouvement architectural ou d'idées reconnues ; l'appartenance à un ensemble ou à une œuvre dont l'auteur fait l'objet d'une reconnaissance nationale ou locale.

L'attribution du label engage le propriétaire. Il est tenu d'informer l'État de son intention de réaliser des travaux de transformation ou de restauration. Cette obligation est l'occasion d'une expertise approfondie et d'engager un dialogue fructueux sur les principes de conception et de réalisation de l'œuvre.

Il faut noter que les réalisations labellisées ne sont pas toutes appelées à devenir un Monument historique, mais elles peuvent préfigurer le corpus patrimonial monumental protégé de demain.

Actuellement, nous comptons plus de 6200 Monuments historiques et un peu plus de 150 édifices labellisés « Architecture contemporaine remarquable » en Nouvelle-Aquitaine. Pour les départements picto-charentais, une quinzaine de bâtiments possède ce label. Les territoires du Mellois, du Thouarsais et du Parthenaisien sont très bien représentés dans ce décompte.

Toutefois, il est nécessaire dans les années à venir, de renforcer cette labellisation. Une plus large communication autour de celle-ci permettra de mieux connaître et valoriser ces constructions que nous fréquentons quotidiennement.



« Vous utilisez la pierre, le bois et le béton, et avec ces matériaux, vous construisez des maisons et des palais. C'est la construction. L'ingéniosité est au travail. Mais soudain tu touches mon cœur, tu me fais du bien, je suis heureux et je dis : c'est beau. C'est l'architecture. L'art qui entre. »

Le Corbusier

Architecte (1887-1965)



GÉNÉRALITÉS



GÉNÉRALITÉS

L'ARCHITECTURE DU XX^E SIÈCLE : UN PATRIMOINE À COMPRENDRE ET VALORISER

La connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain du XX^e siècle constituent un des enjeux majeurs du ministère de la Culture et des territoires labellisés Villes et Pays d'art et d'histoire.

LA RECONNAISSANCE DE L'ARCHITECTURE DU XX^E SIÈCLE COMME PATRIMOINE

UN PATRIMOINE MAL-AIMÉ

Les édifices et ensembles urbains du XX^e siècle sont comme l'ensemble du patrimoine national des témoins matériels de l'évolution sociale, artistique et technique de notre société. La période a été particulièrement productive, avec de très nombreuses réalisations qui, pour certaines, ont été parfaitement exemplaires. Elles peuvent présenter des innovations techniques et constructives remarquables, et pour les



Quartier des Capucins à Thouars en 1965 (cliché Pinel, coll. ville de Thouars)

grands ensembles des qualités urbaines et paysagères intéressantes. Mais ces qualités sont parfois éclipsées par la transformation radicale qu'ils ont pu imposer. L'emploi du béton entraîne aussi ce désamour, des bâtiments montrant des défaillances peu de temps après leur construction, victimes d'expérimentations plutôt que d'expériences. Cette stigmatisation a pu éclipser les atouts de l'architecture du XX^e siècle : une diversité de production étonnante.



Destruction d'un silo de 1941 à Thouars en 2008 (coll. ville de Thouars)

UNE ARCHITECTURE (TROP ?) CONTEMPORAINE

Comme l'affirme l'historien de l'architecture Bernard Toulier, auteur de l'ouvrage *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France*¹ : « Il faut un décalage d'une ou deux générations pour renouveler notre regard ». Afin d'assimiler et de s'approprier de nouvelles formes architecturales, un temps est donc nécessaire. Pour exemple, l'archi-



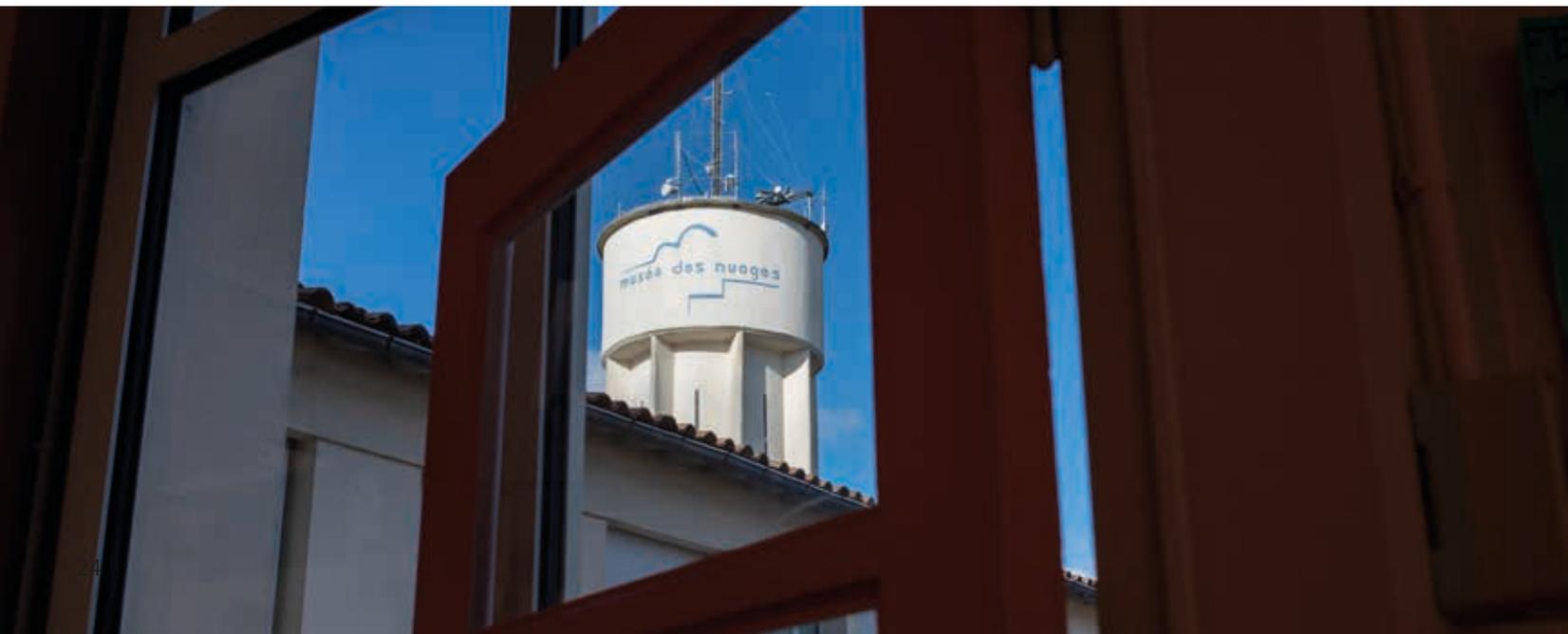
Quartier de Montgazon à Parthenay (Claire Marquis)

ecture des écoles évolue en fonction des préconisations sanitaires et éducatives tout au long du siècle, une école des années 1980 étant tout à fait différente d'un modèle des années 1950. Ainsi, la diversité des formes peut être un inconvénient pour l'opinion publique car, à peine acquises, de nouvelles propositions émergent.

PREMIÈRES POLITIQUES PUBLIQUES DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance de la valeur architecturale d'un édifice ou d'un ensemble, et de son rôle de témoin, nécessite également du temps. Le premier engagement de politique de protection patrimoniale de l'architecture du siècle se fait en 1957, sous le ministère d'André Malraux, avec le classement au titre des Monuments historiques du premier ouvrage du XX^e siècle : le théâtre des Champs-Élysées des frères Perret, construit en 1913. Cependant, les critères de mesure de protection du bâti moderne ne sont pas définis. La démarche s'essouffle donc pour reprendre dans les années 1980 sous l'impulsion du ministre de la Culture, Jack Lang. Elle s'accompagne alors d'actions concrètes de médiation et de protection.

Vue du château d'eau de Melle depuis l'école maternelle Jacques-Prévert de Melle (Claire Marquis)

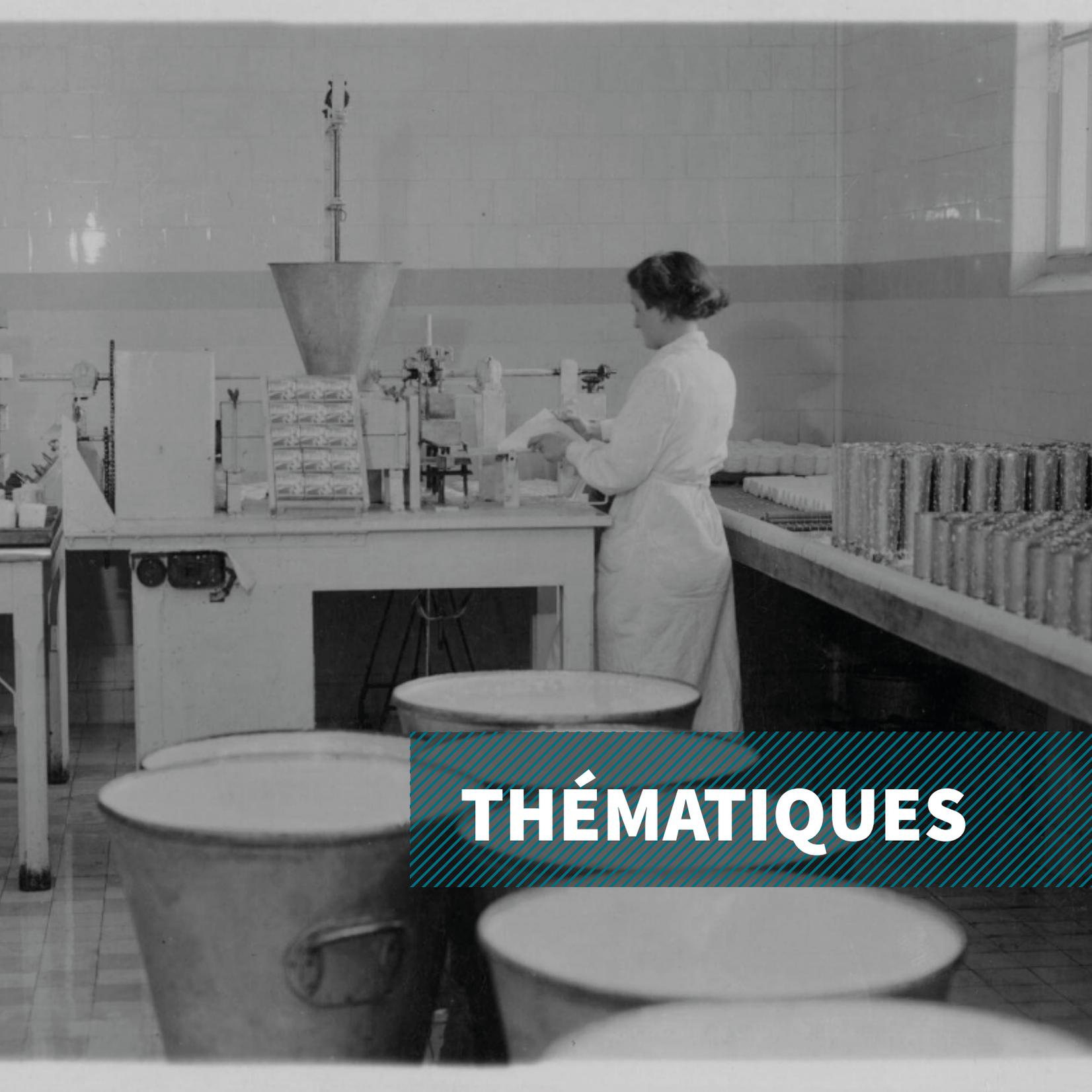




« De nouveaux paysages urbains et programmes architecturaux sont apparus, liés à l'activité industrielle, aux nouvelles manières d'habiter ou de voyager et aux modes de vie, à la civilisation des loisirs. »

Bernard Toulier

Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France, Éditions du Patrimoine, Paris, 1999



THÉMATIQUES



Villa à Thouars, boulevard Bergeon, années 1920

THÉMATIQUE

ARCHITECTURE DE L'HABITAT

L'habitat, qu'il soit bourgeois ou ouvrier, rural ou urbain, fait l'objet de réflexions des pouvoirs publics afin d'améliorer le cadre de vie pour tous. Le logement est le sujet de prédilection des architectes, un laboratoire pour la création d'un nouveau langage et l'expérimentation technique.



Villa Bon accueil à Thouars, rue Lamartine, 1923

DU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE AUX ANNÉES 1940

DES INTÉRIEURS MODERNISÉS

Depuis le milieu du XIX^e siècle, le logement intègre les besoins et les usages de la vie courante dans sa composition d'ensemble. Avec la sensibilisation croissante aux bienfaits du confort et de l'hygiène, des progrès sont manifestes, avec l'aménagement des toilettes et de la salle d'eau ou de bain mais aussi dans l'éclairage¹. La distribution intérieure est modifiée. Les espaces sont rationalisés. La séparation est plus nette entre les espaces privatifs (chambres, cabinets de toilette...) et les pièces de réception. Le nombre et la variété de ces dernières qualifient le rang social de l'occupant. Ces évolutions touchent principalement le logement bourgeois, les habitations ouvrières restant dans un état alarmant.

LE LOGEMENT BOURGEOIS

Les habitations bourgeoises du début du siècle poursuivent la tradition esthétique du XIX^e siècle, à savoir un certain éclectisme, marqué par des références historiques. En ville, l'hôtel particulier est construit sur des parcelles de plus en plus petites, avec une façade principale qui tend à s'aligner sur la rue ou à être précédée d'un jardinet ou d'une petite cour. Les compositions sont plus libres pour les villas en campagne, qui bénéficient d'un terrain beaucoup plus large.

Nombre de maisons bourgeoises s'inspirent des lieux de villégiature balnéaire. D'autres sont marquées par un décor Art nouveau, comme la maison place Bujault à Melle, dont la façade principale et le décor intérieur sont réalisées en 1910.



Villa à Sauzé-Vaussais, route de Limage, 1920



Maison à Melle, place Bujault, années 1910

1. Le déploiement de l'électricité sur l'ensemble du territoire est effectif dans les années 1930.



Maison à Parthenay, rue du Sépulcre, par l'architecte Julien Burcier dans les années 1910

Les motifs floraux et végétaux, les dessins en courbes, se déploient sur les boiseries, vitraux et ferronneries. La maison rue du Sépulcre, à Parthenay, réalisée par l'architecte Julien Burcier pour Bernard Auguste, employé commercial de la quincaillerie Beauchamp, a également un décor remarquable de style Art nouveau. De plus, l'intérieur est orné de ferronneries rares dans la région, annonçant l'esthétique Art déco en vogue dans les années 1920.

LE LOGEMENT OUVRIER

L'état alarmant du logement ouvrier dans la deuxième moitié du XIX^e siècle incite les pouvoirs publics à mettre la question de l'habitat social au premier plan. En 1889, à l'occasion du Congrès international des maisons ouvrières, est créée la Société Française des Habitations à Bon Marché, ou H.B.M.². L'objectif est d'inciter le patronat à investir dans la construction de logements ouvriers. En 1894, l'industriel et député Jean Siegfried fait voter une loi encourageant la création

d'organismes d'H.B.M. : la loi met en place des exonérations fiscales et donne la possibilité à divers organismes, comme la Caisse d'Épargne, ou celle des Dépôts et Consignations, d'investir une partie de leurs fonds dans ce type de construction. La loi Bonnevey de 1912 autorise les municipalités à constituer des offices publics d'H.B.M. : le service public du logement social est créé. Le premier en France est fondé à la Rochelle en 1913, en Deux-Sèvres à Thouars en 1922.

LA LOI LOUCHEUR DE 1928

La crise du logement se renforce après la Première Guerre mondiale. À la fin de l'année 1923, 500 000 logements sont manquants dans toute la France, sans compter les régions dévastées. L'engagement de l'État se poursuit avec la loi Loucheur, instituant un programme de construction de 260 000 logements, réparti sur cinq ans, avec un financement d'État pouvant aller jusqu'à 90 % du coût. 60 000 logements à loyer moyen sont également programmés pour cinq ans. Tout en laissant chaque propriétaire libre de choisir l'entrepreneur, le matériau et le plan de la future maison, l'État mandate un architecte pour suivre et vérifier la qualité du projet.

LA POITEVINIÈRE À THOUARS, ET LA ROLANDE À MELLE

Le lotissement de la Poitevinère, établi à la fin des années 1920 – début des années 1930, s'inscrit dans ce nouvel élan des pouvoirs publics : la municipalité aménage des terrains pour les rendre viables à l'établissement d'un lotissement. La vente est assurée sous forme de lots à des particuliers par un promoteur parisien, la Société Bernheim Frères et Fils. Les maisons reprennent le modèle prôné par la loi Loucheur : plan simple et fonctionnel, avec un pavillon isolé sur la parcelle. Certaines maisons sont influencées par le style Art déco, aux lignes épurées et géométriques, avec bow-window. D'autres bénéficient des lignes de l'architecture moderne, adoptant par exemple un toit-terrasse. La ville de Melle connaît ainsi une expansion à partir de la fin des années 1930, avec l'établissement de lotissements rue du Tapis Vert (en lien avec l'usine de Saint-Léger-de-la-Martinière), à la Rolande puis dans toute la zone entre la rue de la Foucauderie et la RD 950.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

GÉNÉRALITÉS

- **ARIS D., HENRY É., (DIRECTEURS)**, *Architectures de la culture, culture de l'architecture*, Paris, Éditions de patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2009.
- **BAUER C.**, *L'architecture postale au 20^e siècle en France*, s.d.
- **CASPARD P., LUC J.N., SAVOIE P.**, *Lycées, lycéens, lycéennes : deux siècles d'histoire*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2005.
- **CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE**, *Architectures de mairies*, s.d.
- **CAUE D'OCCITANIE**, *Adapter et valoriser le bâti du XX^e siècle*, s.d.
- **CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**, *Présentation du fonds Charles Dorian (1905-1994)*, 2014.
- **CIVIDINO H.**, "Le hangar : de l'abri polyvalent à l'édifice spécialisé, l'avènement d'un emblème architectural de la modernisation agricole", in *De l'art de bâtir aux champs à la ferme moderne*, 2013.
- **FOURNIER L., LAMMING C.**, *Patrimoine ferroviaire*, Paris, Éditions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2017.
- **HOSSEINABADI S.**, *Une histoire architecturale de cinémas : genèse et métamorphoses de l'architecture cinématographique à Paris*, 2012, Université de Strasbourg.
- **LANDREAU P.**, "Léon et Roland Le Sauter : Dossiers d'architectes et travaux d'élèves à l'École des Beaux-arts", in *Colonnes*, mai 2018.
- **LEBLANC C.**, "Les archives du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (1945-1991) aux Archives nationales : une source pour la connaissance de l'architecture", in *Lieux de pouvoirs Architecture administratives dans la France contemporaine, 1945-2013 Avant / Après la décentralisation*, 2018.
- **LETELIER B., CAUE MAINE-ET-LOIRE**, "Des équipements sportifs comme bâtiments publics" in *IMAGO*, octobre 2012, n°58.
- **MASSU C., GAIMARD M., GUILLERM É.**, Université de Paris I : Panthéon-Sorbonne, éditeurs. *Métier, architecte : dynamiques et enjeux professionnels au cours du XX^e siècle : travaux de l'École doctorale Histoire de l'art (2008-2012)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.
- **MONNIER G., LOUPIAC C., MENGIN C., ABRAM J., (DIRECTEURS)**, *L'architecture moderne en France*, Paris, Picard, 1997.
- **PEYCERÉ D.**, "La pratique de l'architecture en France au XX^e siècle" in *La gazette des archives*, 3^e et 4^e trimestres 2000, n°190-191.
- **TEXIER S.**, *Une histoire de l'architecture des XX^e et XXI^e siècles*, Paris, TTM éditions "Beaux-arts", 2015.
- **TOULIER B.**, *Architecture et patrimoine du XX^e siècle en France*, Paris, Éditions du patrimoine, 1999.
- **UNION RÉGIONALE LES CAUE D'OCCITANIE**, *Bâti du XX^e siècle, stratégies pour une rénovation adaptée en Occitanie*, 2018.
- **ZANOLIN G.**, *Architecture, structure et matériaux : les briques de verre*, mémoire de 3^e cycle à l'École d'architecture de Versailles, 2003.

RÉGIONAL

- *101 architectures contemporaines remarquables en Nouvelle-Aquitaine*, Bordeaux, Le Festin, 2019.
- **ALLARD T., CRAVALLÉE-LIÈGE A., MOISDON-POUVREAU P.**, *Celles-sur-Belle et son canton, Deux-Sèvres*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Images du patrimoine, La Crèche, Geste éditions, 2006.
- **ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES DEUX-SÈVRES**, *Les archives font leur pub : la publicité en Deux-Sèvres, des prémices à la consommation de masse*, catalogue d'exposition organisée par les Archives départementales des Deux-Sèvres et présentée dans leurs locaux du 19 octobre 2010 au 29 avril 2011, Niort, Archives départementales des Deux-Sèvres, 2010.

- **BERNARD G.**, *Les Deux-Sèvres aujourd'hui : étude géographique*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1980.
- **BOUFFANGE S., MOISDON-POUVREAU P.**, *Regards sur le patrimoine industriel de Poitou-Charentes et d'ailleurs*, communications au colloque de Poitiers, 12-14 septembre 2007, La Crèche, Geste éditions, 2008.
- **CAVAILLÈS M., LECOMTE N.**, *Parthenay*, Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.
- **CHAUVAUD F., OLIVIER V.**, *La société agricole des Deux-Sèvres : XIX^e-XX^e siècles*, La Crèche, Geste éditions, 2006.
- **CHIRON J.**, *Voyage à travers l'histoire des Deux-Sèvres*, réédition revue et augmentée, Maulévrier, Éditions Hérault, 2019.
- **DAGORN A., LAMBERT Z., MOISDON-POUVREAU P.**, *Melle, Deux-Sèvres*. 2^e édition, revue et actualisée, La Crèche, Geste éditions, 2006.
- **FOULADOU L.**, *En terre melloise : des âmes fortes au cœur de la Seconde Guerre mondiale*, Témoignages et récits, Joué-lès-Tours, A. Sutton, 2001.
- **FOULADOU L.**, *Les Deux-Sèvres, 1880-1930 : avec cartes postales et documents*, Romagnat, Éditions de Borée, 2005.
- **LE BACQUER M., PACHER M.**, *Petite histoire du Train en Deux-Sèvres*, Niort, Conseil général des Deux-Sèvres, 2004.
- **MOISDON-POUVREAU P.**, *Patrimoine industriel des Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste éditions, 2005.
- **PINEAU S.**, *Les usines de Melle : un siècle de chimie, des pionniers à la multinationale*, Mougon, Geste éditions, 1994.
- **PONTIER M.-C.**, *Le XX^e siècle en Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste éditions, 2000.
- **RAGOT G.**, *Architecture du XX^e siècle en Poitou-Charentes*, Chauray, Patrimoines et médias/Architecture, 2000.
- **RAGOT G.**, *200 sites d'architecture contemporaine en Nouvelle-Aquitaine*, La Crèche, Geste éditions, 2022.
- **TÉZIÈRE S.**, *Les architectes Le Sauter en Deux-Sèvres, 1941-1975*, Parthenay, Atemporelle, 2009.
- **TÉZIÈRE S.**, "Les architectes Le Sauter et le département des Deux-Sèvres, 1941-1975" in *Colonnes*, juin 2010, n°26.
- **THOUARS, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**, *Laissez-vous conter la ville cheminote de Thouars*, 2009 ; *Laissez-vous conter l'orangerie de Thouars*, 2011 ; *Focus Le quartier des Capucins de Thouars*, 2018.
- **VIART M.-L.**, "Julien Burcier, un architecte départemental et les difficultés du métier" in *Le Picton*, mars 2021, n° 264.
- **VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE POITOU-CHARENTES**, *L'art nouveau en Poitou-Charentes*, s.l., s.n., 2013.
- **VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE**, *Les écoles en Poitou-Charentes de Jules Ferry à nos jours : laissez-vous conter le Poitou-Charentes*, La Crèche, Geste éditions, 2017.

SERVICES

Archives départementales des Deux-Sèvres (A.D. Deux-Sèvres), Archives municipales de Parthenay (A.M. Parthenay), Archives municipales de Thouars (A.M. Thouars), Service inventaire du patrimoine de Nouvelle-Aquitaine, Musée Henri Barré de Thouars (Musée de Thouars), Musée d'art et d'histoire de Parthenay (Musée de Parthenay)

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage est issu d'un désir de travail collaboratif entre les trois territoires labellisés Ville et Pays d'Art et d'Histoire des Deux-Sèvres. Conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, ils se sont engagés aux côtés de la DRAC Nouvelle-Aquitaine dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.

L'ouvrage permet de faire découvrir l'architecture du XX^e siècle au plus grand nombre. Le travail de recherche et de rédaction confié à Sabine Blugeon a été réalisé sous la direction scientifique du comité de rédaction composé des cheffes de projets des trois territoires et de la Drac Nouvelle-Aquitaine. Le livre est enrichi d'illustrations de Michel André et de photographies de Claire Marquis.

De sincères remerciements sont adressées à :

L'ensemble des communes des Communautés de communes du Mellois-en-Poitou et Parthenay-Gâtine et la Ville de Thouars

Maylis Descazeaux, directrice de la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Christophe Bourel Le Guilloux, conservateur régional des Monuments historiques, DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers

Marie-Claude Aubert, responsable des Villes et Pays d'Art et d'Histoire de Nouvelle-Aquitaine, DRAC Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers

Jean Richer, architecte des bâtiments de France

Le service Patrimoine et Inventaire de Nouvelle-Aquitaine

Les Archives départementales des Deux-Sèvres, les Archives municipales de Parthenay et de Thouars, les bibliothèques et médiathèques des trois territoires

L'architecte Hervé Beaudoin, ainsi que la famille de l'architecte Henri Perdrault

Hélène Achard et Christophe Deutsch Dumolin, pour leur contribution à l'étude, et tout particulièrement Anne-Marie Brochard

Tous ceux qui ont donné leur aimable autorisation pour l'utilisation de leurs images : Damien Cocard, Yves Drillaud, famille Dupitier, Nelly Houtekins, Jean Long, Sébastien Maurin, le Centre Régional « Résistance & Liberté » de Thouars, mais également le Futuroscope

Tous ceux qui ont contribué à l'enrichissement de cet ouvrage, en ouvrant leurs portes et en transmettant leurs archives.

CRÉDITS, RESPONSABILITÉS DE PUBLICATION

RESPONSABILITÉ DE PUBLICATION

Christelle Bègue, cheffe de projet de Thouars

Nathalie Gaillard, cheffe de projet du Mellois-en-Poitou

Benoît Girard puis Émilie Biraud, chefs de projet de Parthenay-Gâtine
Avec l'aimable relecture de Christophe Bourel Le Guilloux, Nadège Papineau, Joyce Poufarin (DRAC Nouvelle-Aquitaine), de Sébastien Maurin (Ville de Thouars), de François Goutal (Communauté de communes du Thouarsais)

RÉDACTION

Sabine Blugeon, guide-conférencière de la Ville de Thouars

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES HORS MENTION DANS LES LÉGENDES

Couverture : Quartier du Cottage de Thouars (*Michel André*)

Page titre Quelques repères : Atelier Tuar à Thouars durant la Première Guerre Mondiale (*cliché Pinel, coll. Musée de Thouars*)

Page titre Généralités : Rallye cycliste U.V.F. à Parthenay (*A.D. Deux-Sèvres, 36 FI 2652*)

Page titre Thématiques : Intérieur de la laiterie de La Mothe-Saint-Héray, entre 1940 et 1970 (*A.D. Deux-Sèvres, 36 FI 2559*)

CONCEPTION GRAPHIQUE

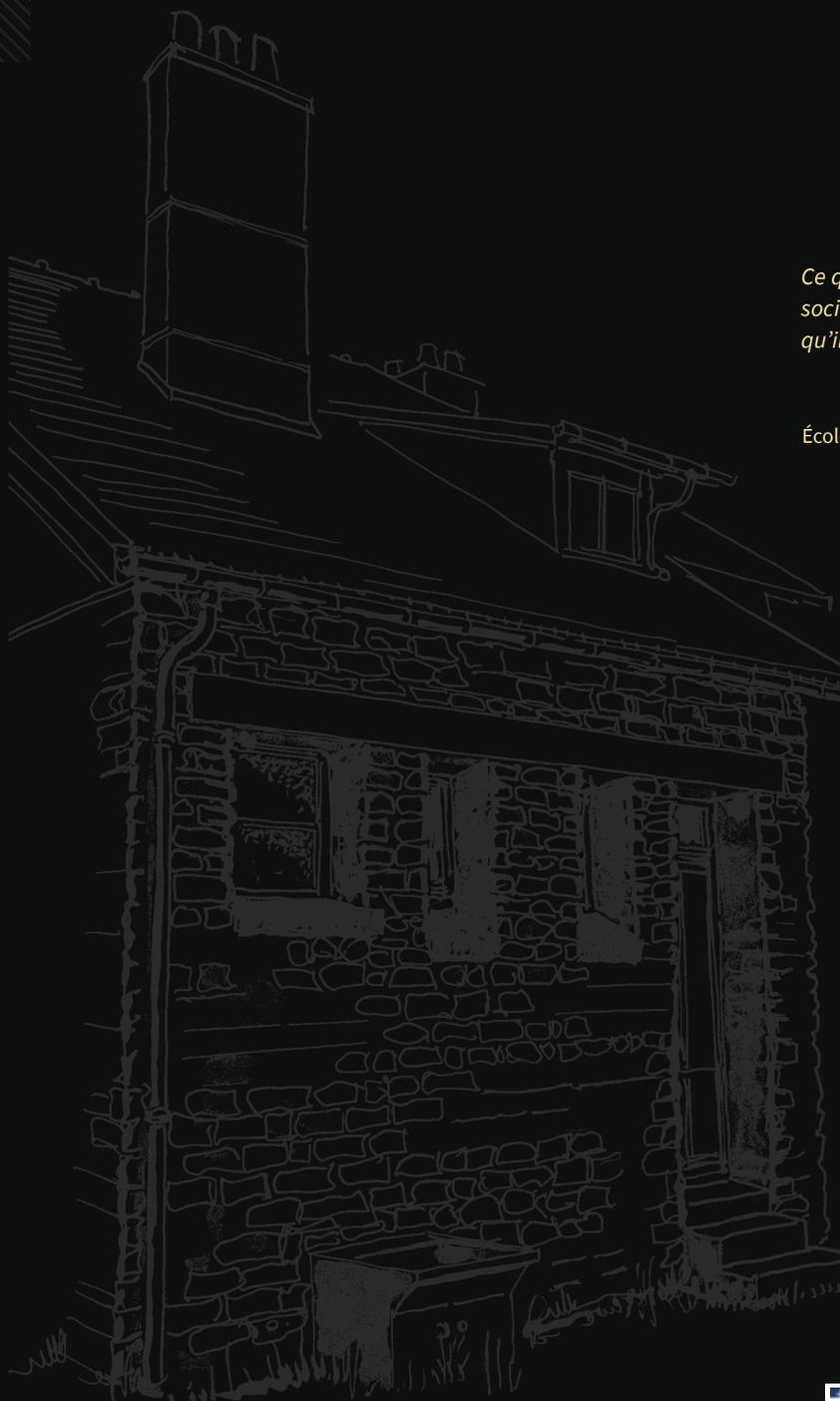
Simon Garnier

Impression Créative

IMPRESSION

Impression Créative

ISBN 978-2-9566390-6-0
Dépôt légal octobre 2023



Ce qui fait patrimoine est mouvant, c'est avant tout ce que la société va légitimer comme faisant partie de son cadre de vie qu'il faut conserver et dont il faut diffuser la connaissance.

Guy Tapie, Professeur de sociologie,
École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

La Ville et les Pays d'art et d'histoire des Deux Sèvres, Thouars, Mellois-en-Poitou et Parthenay-Gâtine, développent en réseau des thématiques partagées. Depuis 2013, ils mènent une étude sur l'architecture du XX^e siècle sur leurs espaces labellisés. Après un inventaire mené de l'ensemble des communes, une exposition, des conférences et visites, les trois territoires vous proposent aujourd'hui cette publication.

L'architecture du XX^e siècle du Mellois-en-Poitou, Parthenay-Gâtine et Thouars se découvre au travers de documents inédits, d'illustrations et de photographies d'hier et d'aujourd'hui. Une balade au fil des pages au cœur des courants artistiques, des savoir-faire et des idées qui ont défini ce siècle foisonnant en création architecturale.

Avec la Direction Régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, les Villes et Pays d'art et d'histoire se mobilisent pour faire découvrir le patrimoine, et le partager avec le plus grand nombre.

ISBN : 978-2-9566390-6-0
Dépôt légal octobre 2023

